



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2025

<u>Date de la convocation :</u> 28 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 28 mars 2025	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15	<u>Etaient présents :</u> <i>Karine KAUFFMANN, Maire</i> <i>Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Geneviève PINÇON, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Cécile BITOUN et Laurence LELARGE, conseillers municipaux.</i>
	<u>Etaient absents :</u> <i>Angéline MOYET (pouvoir donné à Carla FICUCIELLO°</i> <i>Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Bernard JUERY)</i> <i>Philippe MARTINET (pouvoir donné à Eric LAURENT)</i> <i>Patrick FOURNIER (pouvoir donné à Cécile BITOUN)</i>
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Manuel LEON

Délibération N° 2025-12

X - DENOMINATION DU TERRAIN DE RENATURATION

Exposé de Mme KAUFFMANN :

C'est en 2019 que la commune fait l'acquisition d'un bien situé en bord de Seine en friche. Les parcelles qui constituent ce bien sont classées en zone naturelle inondable faisant partie d'un site naturel qu'il convient de protéger. L'objectif est alors de préserver la dominante naturelle de ces espaces.

Par délibération du 9 juillet 2019, la commune demande à la SAFER, avec laquelle elle est liée par une convention de veille foncière, de préempter ce bien qui deviendra ensuite la propriété de la commune.

Durant les travaux de renaturation, les Médanais ont été sollicités pour proposer un nouveau nom pour ce terrain (Médanais N°41 du dernier trimestre 2024) ainsi que la voie nouvelle qui le borde (Médanais N°34 paru fin 2022).

Plusieurs propositions ont été faites :

- Rue Louis Bois
- Le Paradou
- Les jardins des rives
- La balade fleurie
- Les quais fleuris
- Les rives en fleurs
- La promenade fleurie
- La promenade des quatre saisons

Mairie de Médan



Les conseillers de quartier, ont également été sollicités. Et finalement, il est proposé d'adopter : « Jardin Louis Bois ».

En hommage à cet homme, maire de Médan de 1966 à 1995, soit durant 5 mandats, qui a notamment œuvré pendant près de 20 ans pour obtenir la fondation de l'Association du Musée Emile Zola dont il fut le vice-président et qui a permis l'ouverture au public de la maison de Zola en 1985. Natif de la commune, né en 1924, décédé en 2021, il était passionné par les arts et horticulteur de profession.

Il a également œuvré au développement de la commune ce qui l'a conduit à déplacer l'école et la mairie sur les sites que nous connaissons encore aujourd'hui.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2019 relative à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section A1221, dite du Port d'attache,

Considérant les suggestions proposées par les Médanais,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention (P. FOURNIER)

DECIDE :

- **D'ADOPTER la dénomination suivante pour le terrain de renaturation « Jardin Louis Bois »,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/04/2025

Le Maire,
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 04/04/2025
Et par publication le 04/04/2025

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

